

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2015

Présents :

14 (MM., Mmes BAGNERIS, BIAGGINI, DAMBLAT, DAMIAN, DA SILVA, EYCHENNE, FAUBERT, ISAIA, LAGE, LARDIERE, LEFEVRE, LOUSSIKIAN, PUIG, STANCZAK).

2 (Mmes CHAUVOT, DASQUE).

Absents :

3 (Mme, MM. MAILHE, COMBES, VARGAS ont donné procuration).

La séance est ouverte à 20 h 45.

Désignation du secrétaire de séance

BAGNERIS

Vote pour : 19

1 – Adoption du compte rendu du conseil municipal du 30 juillet 2015

Vote pour : 19

2 – Délibération concernant l'agenda sur l'accessibilité

La loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a posé le principe de la mise en accessibilité de la chaîne de déplacement (cadre bâti, voirie et transport) avec la prise en compte de tous les handicaps. Le cadre de vie est essentiel dans la politique nationale du handicap. L'objectif est de rendre accessible à tous les handicapés les établissements recevant du public (ERP) existants au 31 décembre 2014.

Depuis janvier 2015, de nouvelles dispositions et notamment les agendas d'accessibilité programmée (AdAP) ont été créés et complètent le dispositif réglementaire.

Un diagnostic des bâtiments de la commune a été établi et consultable.

Les contraintes techniques et financières étant lourdes, l'établissement d'un agenda avec état des lieux, descriptif, calendrier annuel de travaux et propositions d'échelonnement sur 3, 6 ou 9 ans selon les cas est nécessaire. Ce document doit être déposé au plus tard le 27 septembre 2015 à la Préfecture.

Vote pour : 19

3 – SDEHG – Branchement électrique de l'école maternelle

M. le maire indique qu'une étude a été réalisée par SDEHG pour réaliser le branchement électrique de l'école maternelle afin de le dissocier de celui de la salle des fêtes.

Les travaux s'élèvent 7 973,00 € TTC.

La part prise en charge par le Syndicat est de 4 688,00 € TTC. La TVA est de 1 276,00 €. La part restant à la charge de la commune est de 2 009,00 € TTC.

Vote pour : 19

4 – Cession de parcelles de Promologis à la commune

M. le maire informe que la société Promologis souhaite céder à titre gracieux à la commune les parcelles section B 2148, 2147 et 2144 rue du Luxembourg d'une superficie de 428 m².

Ces parcelles actuellement occupées par un garage, présentent un intérêt pour la commune pour y aménager un parking.

Le maire charge l'étude Dayde-Siguie-Malsallez d'établir les actes nécessaires et précise que les frais de bornage seront à la charge de la commune.

Vote pour : 19

5 – Achat d'un véhicule et demande de subvention

M. le maire informe que le véhicule utilitaire de la commune étant vétuste, il convient de le changer. Il est proposé l'acquisition d'un véhicule d'occasion à hauteur de 12 500 € HT afin de bénéficier de l'attribution d'une subvention plus conséquente. Il est sollicité une subvention auprès du conseil départemental.

Vote pour : 19

6 – Achat de trois ordinateurs pour le groupe scolaire et demande de subvention

M. le maire explique qu'il s'agit de renouveler trois ordinateurs pour le groupe scolaire. Après consultation de plusieurs fournisseurs, il propose le devis de Boulanger à Portet sur Garonne pour un montant de 1 221,75 € HT. Il est sollicité une subvention auprès du conseil départemental.

Vote pour : 19

7 - Achat d'un ordinateur et d'un logiciel pour la bibliothèque et demande de subvention

M. le maire expose qu'il s'agit de doter la bibliothèque d'un logiciel spécifique et d'un ordinateur d'une capacité suffisante pour permettre le fonctionnement de ce logiciel. Après consultation de plusieurs fournisseurs, il propose pour le logiciel le devis de la société Microbib d'un montant de 1 342,00 € HT et pour l'ordinateur le devis de la société Cibertek pour un montant de 1 289,82 € HT. Il est sollicité une subvention auprès du conseil départemental.

Vote pour : 19

8 – Demande en admission en non valeur de créances irrécouvrables sur le budget communal et sur le budget assainissement

M. le maire indique que le trésorier de Muret a transmis deux listes de créances irrécouvrables relatives au budget communal et au budget assainissement qui ont fait l'objet de poursuites contentieuses et de recherches qui n'ont pas abouti entre 2001 et 2011. Le montant s'élève à 4 336,11 € pour le budget communal et à 4 769,34 € pour le budget assainissement. Il est proposé de les présenter en admission en non valeur sur les deux budgets.

Vote pour : 16 – Contre : 3

9 – Suppression de la régie de recettes

M. le maire indique que depuis le transfert des compétences scolaires et périscolaires de la gestion de la restauration, de la garderie et du centre de loisirs sans hébergement à la CAM au 1^{er} janvier 2014, il est proposé de supprimer la régie de recettes instituée le 12 juin 1998 par délibération.

Vote pour : 19

Questions diverses

Le maire indique que le Trésorier a constaté un déficit à la régie de recettes de 51 853,15 € et qu'une procédure est en cours.

M. PUIG rappelle que lors du vote du budget, le Trésorier avait signalé. Cette somme a fait l'objet d'une écriture sur le budget primitif 2015.

Le maire précise aux conseillers de l'opposition que le contenu du document distribué à la population présente des erreurs. Il demande une rectification écrite sur le montant des subventions versées par la mairie de Muret aux associations.

Le terme employé « apolitique » le dérange. Il souligne qu'il n'y a pas de politique au sein du conseil. Le conseil a une action communale et non politique. Il a une sensibilité.

Concernant les journées du Patrimoine, le maire lit un courrier de M. Jean-Pierre ROLAND qui informe que Nathalie MASSIOT a présenté sa démission de correspondante de la Dépêche.

Les nouveaux correspondants sont Maité DAMBLAT et René EYCHENNE.

La séance est levée à 21 h 50.